



OFFICE DÉPARTEMENTAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA COTE D'OR

LES MISSIONS TRADITIONNELLES DE L'ARCHITECTE DANS LE SECTEUR DU BATIMENT

Une analyse générale de la pratique des architectes et des textes régissant leur profession permet de dégager leurs missions les plus courantes.

Les missions préalables

Elles consistent à mieux définir les conditions de réalisation de l'opération : objectifs, fonctionnalités, économie, urbanisme, environnement, cadre administratif, définition des modes opératoires, concertation ...

- ÉTUDES PRÉALABLES (contexte et faisabilité du projet) :
Études d'impact, d'urbanisme, de faisabilité etc...
- PROGRAMMATION (assistance au Maître d'ouvrage pour la définition du contenu du projet)
- CONCERTATION (assistance au Maître d'ouvrage pour la concertation)
- RELEVÉ ET DIAGNOSTIC de bâtiment existant : missions spécifiques des secteurs de la réhabilitation et de l'entretien du patrimoine existant, loi Carrez ...

Ces missions dépendent du type d'opération et revêtent une importance capitale pour la suite du projet.

En France, elles sont utilisées de façon inégale par les Maîtres d'ouvrage, mais connaissent un fort développement.

Les éléments de mission d'avant-projet

- ESQUISSE [ESQ] (neuf) ou DIAGNOSTIC [DIA] (rénovation) : Premières approches des solutions en concertation avec le Maître d'ouvrage [définition à l'échelle du 1/500e]
- AVANT-PROJET SOMMAIRE [APS] : Premier degré de vérification des dispositions retenues [définition à l'échelle du 1/200e] et estimation prévisionnelle
- AVANT-PROJET DÉFINITIF [APD] :
Arrêt des dispositions retenues [définition à l'échelle du 1/100e] et estimation définitive.

Les éléments de mission de projet

- PROJET [PRO] : élaboration des dispositions retenues [définition à l'échelle du 1/50e], dont descriptif, avant métré ...
- ASSISTANCE MARCHÉS DE TRAVAUX [ACT] auprès du Maître d'ouvrage :
Élaboration du dossier de consultation et assistance pour la consultation des entreprises et pour la passation des marchés de travaux
- ÉTUDES D'EXÉCUTION ET DE SYNTHÈSE [EXE] :
Élaboration des plans d'exécution détaillés des ouvrages et du DQE détaillé.
Cette mission est souvent réalisée en collaboration avec les entreprises attributaires, qui font ainsi valoir leur savoir-faire original, ou encore par des Bureaux d'Études spécialisés.

Les éléments de mission de la phase opérationnelle

- DIRECTION DE L'EXÉCUTION DES CONTRATS DE TRAVAUX [DET]
dont vérification des comptes
- VISA des plans d'exécution [VISA] fournis par les entreprises
- ASSISTANCE AUX OPÉRATIONS DE RÉCEPTION [AOR] auprès du Maître d'ouvrage
- PILOTAGE - ORDONNANCEMENT - COORDINATION [OPC].

→ LES MISSIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC :

Dans le secteur public, dans le secteur du bâtiment, la loi MOP impose une mission minimum dite "de base" à laquelle le Maître d'ouvrage ne peut déroger.

Cette mission de base comprend les missions :

- Bâtiment neuf : sur la base du programme et du budget décidés et votés par le Maître d'ouvrage
éléments de mission : ESQ, APS, APD, PRO, ACT, VISA, DECT, AOR.

- Réhabilitation : sur les mêmes bases (et le diagnostic DIA, attribué ou remis par le Maître d'ouvrage)

éléments de mission : APS, APD, PRO, ACT, VISA, DECT, AOR.

Dans les deux cas, les éléments de mission EXE et OPC, qu'ils soient attribués à l'architecte ou aux entreprises ou d'autres acteurs, doivent être pris en charge par le maître d'ouvrage.

→ LES MISSIONS DANS LE SECTEUR PRIVÉ :

Dans le secteur privé, chaque couple Maître d'ouvrage - architecte peut contracter librement (voir fiche spécifique "comment réussir avec l'architecte dans le secteur privé").